

BUREAUX: RUE NAIN, 1.

Paris, Tourcoing:
Trois mois... 12 f.
Six mois... 23
Un an... 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT: J. REBOUX

Le Nord de la France:
Trois mois... 12 f.
Six mois... 23
Un an... 44

ANNONCES: 15 centimes le ligne
RÉCLAMES: 25 centimes le ligne
On traite à forfait

On s'abonne et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse; A TOURNAI, au bureau du journal l'Économiste; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Ce numéro a un supplément

ROUBAIX, 27 JANVIER 1870

La droite et une partie du centre droit voudraient-elles se faire de la question économique une arme contre le ministre et lui infliger un échec au sujet des décrets du 10 janvier? Telle est la question que se pose le Moniteur Universel, à propos d'un article d'une feuille qui passe pour représenter l'ancienne majorité, le Peuple français. Cette feuille écrit, M. Léo Joubert, demande, il est vrai, qu'on ne fasse pas des admissions temporaires une question de cabinet, mais elle demande en même temps que les décrets soient suspendus jusqu'après l'enquête parlementaire, c'est-à-dire que le ministre se déjuge et reconnaisse qu'il a agi avec précipitation. Cet aveu rendrait plus que difficile la situation de MM. Louvet et Buffet, et par le fait amènerait la dislocation du ministère. Nous comprenons que l'opposition de droite poursuive ce résultat; c'est son droit, comme ce serait notre droit de demander la dissolution de la Chambre dans le cas d'un vote hostile au cabinet libéral.

Le Journal de Paris, qui se préoccupe aussi de cette situation, fait remarquer avec raison que, quelque soit la valeur des décrets du 10 janvier, ils n'engagent pas le ministre dans le débat général qui s'est élevé entre les protectionnistes et les libre-échangistes; et c'est là, pour aujourd'hui, le point essentiel.

Il est presque inutile d'ajouter qu'on ne saurait poser sérieusement la question de cabinet à propos de ces mêmes décrets. Une coalition contre un ministère à peine formé et contre un ministre qui a une tâche aussi importante que celle de rétablir en France le régime parlementaire, serait en tout état de cause très-inopportun. A plus forte raison, cette coalition serait-elle regrettable si elle se formait entre des partis réunis par hasard sur une question qui n'a rien à démêler avec la politique générale. Supposons, puisque nous sommes dans le champ des hypothèses, que le Cabinet se voie obligé de dissoudre la Chambre, peut-on admettre qu'on fasse des élections générales à propos des acquits-à-caution et des admissions temporaires? Cette unique supposition suffit sans doute pour écarter toute crainte à cet égard. La Chambre ne voudra pas forcer le ministre à poser la question de Cabinet et le ministre ne voudra pas

poser sur une discussion de cette nature.

Les avis que nous recevons aujourd'hui du Creuzot confirment que les travaux ont été repris dans toute l'usine et se continueront avec la même activité que par le passé.

Le Levant Times dit que la Porte a reçu des factures s'élevant à 12 millions pour navires cuirassés et fusils à aiguille cédés par le Khédive.

La Sublime Porte n'avait pas pensé à cela!

J. REBOUX

Correspondances Particulières

du Journal de Roubaix.

Paris, mercredi 26 janvier.

La discussion générale sur la question économique a été close hier, et l'on doit constater que les longs discours et les incidents plus ou moins intéressants qui ont surgi n'ont éclairé ni convaincu personne. La question reste entière, et nous croyons toujours que les débats qui précéderont l'enquête parlementaire sont d'avance frappés de stérilité.

Je vous ai parlé hier des bruits de modifications ministérielles: ils persistent encore aujourd'hui. On dit qu'une petite conjuration est organisée par le centre droit et la droite, ou du moins par quelques membres de ces deux fractions de la Chambre, pour renverser MM. Daru, Buffet et Louvet. Il y a deux raisons pour que cette petite conspiration avorte piteusement: la première, c'est que le ministère étant homogène ne se renouvellera pas partiellement et que la démission de trois ministres entraînerait celle de tous les autres; la seconde, c'est que le Cabinet ne se retirera que devant un vote de défiance, et ce ne sont pas les intrigues de quelques réactionnaires qui arriveront à constituer une majorité hostile au ministère. Nous irons même plus loin: nous croyons que toute tentative faite pour renverser le Cabinet actuel aurait un résultat contraire à celui que se proposeraient ses adversaires de la droite: le Cabinet, qui représente l'alliance du centre gauche et du centre droit, ne pourrait être remplacé que par un ministère centre gauche.

Il y a enfin une raison péremptoire qui ne nous permet pas de regarder comme sérieux le danger dont on prétend le Cabinet menacé: c'est que l'on sait très-bien, à droite comme à gauche, que les ministres ne reculeraient pas devant une dissolution du Corps Législatif, et bon nombre de membres de la majorité sont moins assurés de garder leurs mandats que les ministres leurs portefeuilles.

Les départs de notre régime parlementaire sont marqués d'un certain désordre. Les projets de lois affluent, proposés

soit par le gouvernement, soit par les députés; une discussion que l'on peut qualifier d'interminable, s'engage sur les questions économiques, et voilà que la Chambre attend au dernier moment pour examiner d'urgence la loi concernant le budget de la ville de Paris; un projet de loi municipale est déposé en même temps que le projet de loi de M. Jules Simon pour l'abolition de la peine de mort. Nous pourrions multiplier les exemples pour montrer que nous n'en sommes encore qu'à l'apprentissage d'un nouveau régime.

Il est probable que le projet de loi concernant la ville de Paris sera adopté sans discussion. Ce vote ne préjuge rien de la discussion qui s'engagera quand sera examiné le budget annuel de la ville.

L'état de M. Bancel qui a, paraît-il, été un moment désespéré, se serait amélioré depuis hier.

Depuis huit jours, M. Pouyer-Quertier vient chaque jour au Corps Législatif, se promène dans les couloirs ou bien assiste à la séance dans la tribune des anciens députés. C'est sans doute cette assiduité qui a inspiré à quelques journalistes l'idée d'annoncer sa prochaine entrée au ministère. Il n'en a pas encore été question.

Définissons-nous plus que jamais des bruits qui courent. Aujourd'hui on a de nouveau parlé de la mort du Pape, et chacun tirait à sa guise les conséquences de cet événement. Si la nouvelle était vraie, et elle le sera un peu plus tôt un peu plus tard, que fera la France? Rappellera-t-elle ses troupes; laissera-t-elle les Italiens entrer par une porte quand les Français sortiront par l'autre; ou bien le corps d'occupation se retirera-t-il à Civitta-Vecchia, pour que le conclave puisse élire sans aucune pression le successeur de Pie IX, en exigeant de l'Italie une abstention complète. A toutes ces questions, il serait bien impossible de répondre d'une manière satisfaisante.

On assure que M. de la Valette a envoyé à M. Daru sa démission d'ambassadeur à Londres; il y sera remplacé par le prince de la Tour-d'Auvergne qui désire fort reprendre ce poste.

L'Empereur a, dit-on, signé aujourd'hui le décret de nomination de dix préfets; le décret tout rédigé lui a été présenté par M. Chevandier de Valdrôme dans le conseil des ministres de ce matin.

On annonce la prochaine entrée au Sénat de M. Darblay, député de Seine-et-Oise un des doyens de la Chambre. Comme candidat indépendant se présenterait à sa place M. Cochin, un des ministres de l'avenir.

Ce soir a lieu le premier grand bal des Tuileries: la partie de chasse qui était annoncée pour mardi a été renvoyée à demain.

On dit que M. Rochefort va faire un petit voyage en Angleterre. Comme il ne s'absentera pas pour échapper aux conséquences de sa condamnation, on dit qu'il se proposerait de déterminer M. Ledru-Rollin à rentrer en France; il pousserait même l'abnégation jusqu'à donner sa démission afin de permettre à l'ancien ministre de la république de prendre sa place au Corps législatif; je ne crois pas pour ma part à une telle abnégation.

CH. CAHOT.

La Séance d'hier au Corps législatif

Paris, 26 janvier 1870.

Après quelques réclamations sans importance sur le procès-verbal, qui est adopté, M. Tachard dépose, au nom de la Commission d'initiative parlementaire, un rapport sur le projet de loi relatif à la prolongation de l'entrepôt facultatif. La commission est d'avis qu'il y a lieu de renvoyer le projet à la Commission déjà saisie d'un projet analogue.

M. Gambetta dépose un projet de loi demandant l'assimilation de Lyon à Paris, c'est-à-dire l'élection des conseillers municipaux à Lyon comme à Paris.

M. Dalloz se plaint de l'irrégularité du service du Journal officiel.

M. Esquiros se plaint qu'on ait fait venir des troupes au Creuzot pendant la grève. « Il réprovoque toute intervention de l'élément militaire dans les questions de travail. » M. Esquiros a vu la grève des ouvriers du bâtiment en 1860 à Londres. Il y avait 150,000 ouvriers, et on n'y a pas vu un seul soldat, pas même un policeman. C'est pourquoi la manifestation a été pacifique.

M. Chevandier de Valdrôme, ministre de l'intérieur, répond qu'il est vrai qu'on a envoyé 3,000 hommes pour protéger l'usine et la liberté du travail. Il prendra les mêmes précautions toutes les fois qu'elles seront nécessaires.

M. Gambetta soutient que si dans le débat entre les patrons et les ouvriers, on a réservé aux patrons le droit de faire intervenir à la moindre émotion la force publique, on a fait une loi qui manque son but et qui, si elle donne, retient encore davantage. Ainsi, au Creuzot, sans que l'ordre ait été troublé et même menacé, on a fait intervenir la force publique. Ces procédés d'intimidation sont à la fois sinistres et provocateurs.

Le ministre de l'intérieur répond: « Ce n'est pas au moment où les événements du Creuzot ne sont pas encore apaisés qu'il convient de discuter. » La force publique n'a été appelée que quand il y a eu des menaces pouvant porter atteinte à la liberté du travail. M. le ministre lit une dépêche adressée par lui au préfet: « Protéger la liberté du travail, la sécurité des personnes, maintenir l'ordre avec autant de prudence que de fermeté. » (Très-bien! très-bien!) Et dans une autre dépêche, le ministre a dit: « Vous ne vous préoccupez que de l'intérêt général. »

M. Gambetta reconnaît que « étant donné le principe adopté par le gouvernement » les instructions du ministre sont bonnes.

Mais en principe, M. Gambetta soutient qu'il ne faut jamais, en aucun cas, envoyer des forces militaires sur le théâtre d'une grève. Cette intervention est toujours pour le patron, une raison de résister, pour l'ouvrier, une menace. Les rapports vrais entre l'offre et la demande sont rompus, faussés par cette pression.

M. Emile Ollivier répond à M. Gambetta « il faut préciser ce débat », dit-il. La loi sur les coalitions a deux parties: la première donne aux ouvriers et aux patrons la liberté absolue de débattre entre eux les conditions du travail. La deuxième a pour but de prévenir toutes violences, toutes menaces. Tant que l'on reste dans la première série de faits (le libre débat), l'autorité publique ne doit pas intervenir. Dès que les violences ou les menaces commencent, le devoir de l'administration est de les prévenir, puis de les réprimer. L'ouvrier qui ne veut pas travailler en est libre, mais s'il veut parfois contraindre les autres au chômage, il viole la loi.

M. le ministre explique que si la force envoyée a été considérable, c'est que les petits détachements sont exposés à des agressions qui amènent des catastrophes. Si elle a été envoyée, c'est que déjà des menaces avaient eu lieu. Mais la troupe n'est pas intervenue, elle a été présente, voilà tout, elle n'a pris parti pour personne.

Du reste, le gouvernement lui-même a pris des précautions contre les grèves. A Sheffield, la troupe est intervenue; les Trades Unions ont été combattus dans leurs excès par la force. La Chambre applaudit et réclame l'ordre du jour. M. Laroche-Joubert, au milieu du bruit, dit qu'il ne fait pas un gros reproche au Gouvernement d'avoir envoyé des troupes, mais qu'il voudrait savoir quelles mesures le gouvernement se propose de prendre pour empêcher les grèves à l'avenir. (Hilarité générale.)

M. Laroche-Joubert propose de « faire part égale dans l'industrie au capital, à l'intelligence et au travail ». Avec cela il n'y aura plus de grève. Nouvelle hilarité plus vive encore. « Rien que cela! » s'écrie une voix à droite.

M. Gambetta réplique en quelques mots à M. Ollivier.

La Chambre passe enfin à l'ordre du jour. M. Ferry prend la parole sur la loi relative à l'emprunt de Paris. Il proteste contre la décision de la majorité qui oblige la Chambre à discuter sans connaissance de cause. M. Ferry prétend que l'administration de Paris est toujours la même. Il n'y a qu'un homme changé. Les commissaires du gouvernement sont les mêmes; ils ont tout défendu, tout approuvé; seulement ils n'ont suivi M. Haussmann que jusqu'au bord du fossé, et « ils ont eu le courage de lui survivre. »

Les promesses l'an dernier, n'ont pas été tenues. Le budget de 1869 n'a pas payé les 59 millions qu'il devait payer. Au contraire, il y a ajouté 29 millions.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 28 JANVIER 1870.

— 79 —

TRISTAN DE BEAUREGARD

PAR LE

MARQUIS DE FOUDRAS.

XXXVI

MONSIEUR RAGONNEAU.

(Suite).

— Mon enfant — dit le prêtre — Dieu n'exige pas qu'on se résigne aux malheurs qu'on peut éviter par une conduite loyale et prudente: écoutez ce que vous dit M. Ragonneau, car il a peut-être déjà des motifs graves pour vous parler comme il vient de le faire.

— Il n'en existe pas qui puissent me déterminer à agir en mauvaise sœur, et...

— C'est de l'aveuglement, ma chère demoiselle — interrompit M. Ragonneau avec vivacité. — Apprenez donc que j'ai vu ce matin même votre notaire, qui est aussi le mien, et qu'il m'a confié avoir été averti par

le banquier chez lequel monsieur votre frère a pris une lettre de crédit, que son correspondant avait déjà payé cinquante mille francs. Le banquier demande des garanties pour ses avances: votre notaire m'a chargé de vous en prévenir. Cinquante mille francs en trois mois! A ce compte, en moins de quatre ans, vous seriez tous les deux complètement ruinés. Demandez un partage, mademoiselle, je vous en conjure! cela ne vous empêchera pas de laisser votre frère disposer librement de ce qui vous appartient, si telle est votre volonté; mais cela lui ouvrira les yeux peut-être et vous aurez le bonheur de le sauver.

— Je ne le sauverais pas, et il me prendrait en haine — dit Alliette en sanglotant.

— Autorisez-moi à lui proposer la chose et à lui faire entendre qu'il est de son honneur qu'elle s'accomplisse sans retard — reprit le prêtre. — Mon amitié pour lui m'en donne le droit.

— Non, monsieur Vialard, je ne vous accorderai pas cette autorisation. Tristan croirait que c'est à mon instigation que vous agissez, et en m'accusant de manquer de délicatesse, il m'accuserait aussi de manquer de franchise. Il faut qu'il ouvre les yeux de lui-même; mais si quelqu'un l'avertit, il perdrait ma confiance et mon amitié, que ce soit vous ou monsieur Ragonneau.

— A mon tour, mademoiselle, je vous

dirai: que la volonté de Dieu soit faite — repartit Ragonneau avec une douloureuse admiration. — Maintenant je n'ai plus qu'une chose à vous dire, c'est que, s'il vous survient des embarras, j'ai à votre service les conseils d'un honnête homme et la bourse d'un ami: je parle au nom de Simon autant qu'au mien.

— Vous ne nous avez déjà donné tous deux que trop de preuves de dévouement! — s'écria Alliette avec attendrissement. — Cependant, monsieur, je ne vous refuserai pas une seconde fois la consolation de vous écouter, et je vous jure que j'aurai recours à vous si j'ai jamais besoin d'un guide ou d'un appui; et pour vous le prouver dès aujourd'hui, je vais vous prier de voir demain le notaire de mon frère, et de lui dire d'arranger cette première affaire comme nous étant commune à tous deux. Quand Tristan saura cela, il comprendra que je lui suis toute dévouée, et comme son cœur est généreux, il aura, je n'en doute pas, une noble inspiration qui l'éclairera sur ses devoirs, sans l'inquiéter sur mon affection. En attendant, la pauvre orpheline est bien reconnaissante de tout ce que vous faites pour elle, et elle ne l'oubliera jamais, croyez-le bien.

Quelques instants après, M. Ragonneau et l'abbé Vialard quittèrent le château; quant à Alliette, aussitôt qu'elle eut retrouvé un peu de calme, ou du moins dès qu'elle

se sentit la force d'en montrer, elle se mit en chemin pour la maison du docteur. Elle avait hâte de revoir Corinne, et cependant elle frémissait à la seule pensée de l'explication qui lui serait sans doute demandée au sujet des indiscretions de Fourcy, car elle en savait trop maintenant pour pouvoir loyalement chercher à révoquer en doute des faits dont elle venait d'acquiescer la certitude.

Elle fut reçue par madame Briant, qui lui déchira le cœur en lui parlant de son frère. A l'entendre, il devait revenir d'un moment à l'autre, et le mariage pourrait se faire les premiers jours de l'année dans laquelle on allait entrer. Le trousseau de sa fille était fait, et elle n'y avait rien épargné, afin qu'il fut digne de la corbeille qui serait sans doute magnifique. Elle montra aussi à Alliette la liste préparée d'avance, des personnes notables qui seraient invitées à la noce. On eût dit le nobiliaire de la province.

Toutefois, l'impression pénible qu'Alliette reçut de cette conversation, fut promptement effacée par celle qui l'attendait dans la chambre de Corinne. La pauvre petite était dans son lit avec une fièvre ardente et en proie à un délire, qui, pour être doux dans les paroles qu'il inspirait, n'en était pas moins douloureux pour celui qui en était témoin, c'est-à-dire pour le docteur assis au chevet de la malade, et dans le cœur duquel la désolante science du médecin détruisait une à une toutes les espérances du père.

XXXVII

CLUB ET SALON.

Le même soir et à la même heure, pendant qu'Alliette, les pieds glacés par la neige et le visage coupé par la bise, se rendait auprès de Corinne, Tristan, après avoir dîné au Jockey-Club, revenait en voiture chez lui pour s'habiller.

Il aurait pu cependant procéder à cette opération sans quitter le club, car plusieurs de ceux qu'il appelait ses amis en usaient ainsi.

Ils avaient sans doute leur appartement dans la maison?

Pas le moins du monde; ils se faisaient apporter un costume complet par leur valet de chambre, et ils s'habillaient comme s'ils eussent été en voyage et dans une auberge.

Ils étaient donc mal établis chez eux? Au contraire: il avaient tous des appartements délicieux dans des maisons ravissantes.

C'est qu'alors ils étaient beaucoup mieux encore au club?

Ils y étaient infiniment moins bien. Pourquoi donc avaient-ils adopté une mode si incommode?

Parce qu'elle avait été importée d'Angleterre.

Par un sot, sans doute?